

COMPTE-RENDU

REUNION LYCEE DU MARDI 14/09/10

20H30 au lycée Jean-Pierre Vernant de Sèvres

Mme FLOCH, proviseure du lycée

Beaucoup d'informations ont déjà été données aux parents de 2ndes et de 1ères lors des réunions de profs.

La rentrée est sereine : les élèves de 2ndes prennent à cœur leur rentrée au lycée. Le ministre, Luc Chatel a visité 3 classes de 2ndes le jour de la rentrée.

Bilan des résultats fin juin 2010 :

Voici les résultats au BAC des dernières années :

RESULTATS AUX EXAMENS ET CONCOURS

1. RESULTATS AUX EXAMENS (pourcentage) :

	Bac général			Bac technologique			BT		BTS			
	ES	L	S	STI	STG GSI	STT- STG CFE	AA	MM	CGO	AG PME PMI	CI	CV
2001	79	82	77,2	93		40	94,5	76,5	89	62,1	83,3	100
2002	92,3	84,3	79,2	87,9		51,9	91	100	92,8	68,2	83,9	100
2003	85,1	88,7	86	88,2		40	90	81,3	85	73	81,5	94,7
2004	87,3	86,5	89,3	93,8		79,7	95,3	100	80	67,5	75,9	94,7
2005	88,2	90,8	93,1	96,5		65,5	95,3	93,8	89,3	52	55,5	90,5
2006	92,2	87	91	100		69,3	91,3	87,5	81	76	55,1	100
2007	89	80,26	89,2	96,9	64,3		91,7	70,8	90	60,9	92,8	95,6
2008	92,9	85,4	89,5	100	82,3	93,3	87,5	80	87	44	100	100
2009	94,3	91,7	95,4	100	77,3	78,9	88,5	95	77,8	69	89,6	86,3
2010	91	80,3	92,8	96,4	86,4	87,9	90,9	82,4	91,6	48	90	100

Commentaires de Mme Floc'h : Pas de série en grande difficulté. Très bons résultats dans les filières STG : c'est aussi une filière de réussite. Cela est le résultat du travail des élèves et de leur accompagnement par les parents et les professeurs.

Un **rapport d'activité du conseil d'administration**, pour l'année 2009-2010, est à disposition des élus. Y apparaissent des éléments de résultats, d'analyse et des indicateurs.

En fin de seconde, le nombre de « non-passages » en 1^{ère} a encore diminué par rapport à l'an dernier (8% contre 11% en 2008-2009 et 12,4 % l'année précédente). Mme Floc'h précise que le lycée continue de favoriser un passage en 1^{ère} avec accompagnement des élèves en difficulté.

La rentrée 2010-2011 :

La rentrée s'est bien passée : **tous les personnels sont nommés**. Il y a 7 **assistants d'éducation** (surveillants) mais il faut savoir que ce lycée aux multiples bâtiments de part et d'autre de la rue est

très compliqué à surveiller. Il n'y a pas de salle de permanence (les élèves peuvent se rendre au CDI ou rester dans les halls quand ils ont un « trou » dans leur emploi du temps.)

Le lycée compte 1970 élèves (secondaire + post-Bac). Des élèves sans affectation ont été inscrits jusqu'à ce jour. Parmi eux, **1680 demi-pensionnaires**.

En seconde, 15 classes (13 d'enseignement général, 1 CCD qui prépare à la filière STI AA et une BTMM), en première, 16 classes et en terminale, 17 classes.

Une nouvelle formation post-bac a été ouverte suite à la fermeture du BTAA en 2^{nde} : **le diplôme des métiers d'arts**.

L'emploi du temps définitif des classes sera ajusté lundi 20, distribué jeudi 23 et appliqué à partir du lundi 27 septembre.

Il y a une nouvelle **assistante sociale** au lycée qui intervient aussi aux collèges de Sèvres et de Chaville. Elle est présente au lycée 1j1/2 par semaine. Mêmes **infirmière** et **médecin scolaire** que l'an dernier. Pour obtenir les heures de présence de ces personnes, il faut appeler l'infirmière.

Par ailleurs, la **Maison de la Famille** a installé un point écoute au lycée tous les vendredis.

Les classes ont chacune un **CPE** désigné (4 CPE en tout dont un nouveau) : les élèves ont dû noter dans le cahier de correspondance celui qui s'occupe de leur classe.

1680 **demi-pensionnaires** répartis sur 3 services de cantine à partir de 11h20. D'après observation depuis la rentrée, en régulant les flux, ils peuvent tous parvenir à déjeuner.

Les projets

Le CVL (comité de vie lycéenne) où il y a 2 parents (pas forcément des élus), 10 élèves du 2ndaire et post-bac (élection cette année pour 2 ans) s'occupe d'étudier et d'accompagner des propositions de projets des lycéens. L'an dernier, il a permis la parution d'un journal lycéen, « les 144 marches », l'organisation du bal des terminales (un succès) et un projet de cantine BIO (des plats). Le problème majeur est de trouver des candidats parmi les lycéens pour y participer. Les CPE passeront dans toutes les classes pour essayer de les motiver.

Le CESC (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté) réunit, sous la présidence du chef d'établissement, les personnels d'éducation, sociaux et de santé de l'établissement et des représentants des personnels enseignants, des parents et des élèves, désignés par le chef d'établissement sur proposition des membres du CA appartenant à leurs catégories respectives, ainsi que les représentants de la commune et de la collectivité de rattachement au sein du conseil. En fonction des sujets traités, il peut associer à ses travaux toute personne dont il estime l'avis utile. Il a pour rôle de mettre en place des politiques d'actions concernant, par exemple, la consommation de substances illicites. Il se réunira une 1^{ère} fois peu après les élections. Là aussi, les parents ne sont pas forcément des élus.

La réforme du lycée :

Elle est mise en place dans chaque établissement en fonction de la population lycéenne concernée.

Au lycée de Sèvres, pour toutes les classes de 2ndes :

- 2h/semaine **d'accompagnement personnalisé** : les modalités varient selon les besoins de la classe et l'équipe enseignante.
- **2 enseignements d'exploration** : le 1er choisi par l'élève parmi les enseignements d'économie (Sciences économiques et sociales ou Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion) et le 2e choisi par l'élève parmi les autres enseignements (LV3, langue ancienne, littérature...cf site du lycée) ou l'enseignement d'économie non pris en 1^{er} choix. Ces enseignements d'exploration proposent des champs d'exploration disciplinaire pour ouvrir des possibles sur l'orientation post-bac mais n'ont pas de programmes imposés publiés sauf en SES et PFEG et laissent donc une liberté pédagogique aux enseignants.
- **Langues vivantes enseignées par groupe de compétences** : expression et compréhension, à l'oral et à l'écrit. Toutes les compétences pourront être travaillées par chaque élève mais pas forcément dans le même ordre. Les emplois du temps ont été alignés pour les LV afin de permettre des changements de groupe bien que cela ne soit pas souhaité par le lycée (pour éviter de perturber les élèves). Bien que les classes de 2ndes comptent toutes environ 35

élèves, les langues sont enseignées par classe de 25 élèves maximum. Il n'y a plus de LV1 et LV2 (ex : les élèves issus du collège anglais LV1 et anglais LV2 sont mélangés) mais une LVA et une LVb (2 LV enseignées de la même manière à chaque élève). Pas toujours bien compris par les parents. Des groupes « homogènes » seront constitués suite à des tests. L'homogénéité consiste à casser la logique des groupes de niveau : les groupes sont « homogènes » entre eux.

-
- **Les stages de vacances** ne sont pas encore mis en place faute d'enseignants volontaires pour les assurer. A suivre.
- **La mise en place de la réforme** va se poursuivre sur 3 ans pour concerner les 3 niveaux du lycée.
- **La section européenne** continue d'exister avec un recrutement spécifique (ALC du collège de Sèvres ou sections européennes des autres collèges) sous la responsabilité de l'Académie. Les élèves de cette section ne sont pas concernés par les langues vivantes enseignées par groupe de compétences.

La communication avec le lycée :

-Le site du lycée : www.lyceedesevres.com .

Le code d'accès personnel des parents leur sera envoyé fin septembre. Il leur permet de se connecter au site du lycée (rubrique parents) et connaître les absences et les bulletins de leurs enfants. Par contre, les professeurs ne renseignent pas les notes de chaque élève au fur à mesure des résultats. Le cahier de textes en ligne est toujours très peu renseigné (au bon vouloir des professeurs).

-Le carnet de liaison doit être régulièrement consulté par les parents et est l'outil à privilégier pour communiquer avec le lycée.

-L'adresse e-mail des professeurs qui les donnent aux élèves.

-L'adresse e-mail du CPE pour justifier les absences (prévenir quand son enfant est malade ou pour une absence prévue).

Options facultatives :

Comme les années précédentes, la complexité des emplois du temps ne permet pas de garantir à tous les élèves la possibilité de continuer les options facultatives qu'ils avaient commencé, comme enseignant de détermination, en 2^{nde} (japonais, italien) ou même avant (grec, latin). Cela n'est garanti que pour les élèves des sections L. En terminale, sur la trentaine d'élèves qui avaient pris un de ces enseignements en 2^{nde}, il y en a entre 15 et 20 qui le suivent encore.

Soutien :

Il reste des heures d'enseignement non affectées dans les emplois du temps et qui sont à disposition des enseignants pour proposer du soutien en 1^{ère} ou Terminale.

Pas de réunion de rentrée en terminale :

Bien que de nombreux parents le souhaitent, il n'y a pas de réunion de rentrée en terminale (rencontre avec l'équipe enseignante et présentation du programme). Mme Floc'h, en accord avec les profs, explique que c'est un choix du lycée car :

- La 1^{ère} et la terminale forment un cycle donc il y aurait beaucoup de répétitions de ce qui s'est dit en réunion de rentrée de 1^{ère}.
- En terminale, le plus important est d'aider les élèves à construire leur projet individuel post-bac.

- Par contre, il y a les rencontres individuelles parents-profs (pour réduire les temps d'attente, les profs sont encouragés à afficher un planning d'horaires où les parents s'inscrivent à leur arrivée)
- Il y a aussi, à la mi-janvier, une réunion d'information sur l'orientation post-bac animée par la co-psy ainsi que, courant décembre, une rencontre avec d'anciens lycéens qui viennent parler de leurs études post bac.

Divers :

Il n'y a pas de livret d'accueil pour les élèves entrant en 2^{nde}.

Si un élève ne peut pas se présenter soit à l'écrit soit à l'oral du bac français, il repassera, à la session de septembre, les **2 épreuves**.

Les casiers pour les classes CCD et STIAA sont régulièrement abimés et non réparés. Pour en demander un, l'élève doit s'adresser à la « vie scolaire ».

En BTAA, le prof qui assure les cours d'anatomie va partir en retraite et ne sera pas remplacé (il n'y a pas d'autres profs qui assurent cet enseignement). Avant de partir en retraite, il va concentrer ses heures d'enseignement.

Pour prendre RV avec la Co-psy, soit sur le cahier du CDI soit chez les CPE soit directement au CIO de Meudon.

Françoise GUILLARD, responsable sortante FCPE au lycée Jean-Pierre VERNANT

A partir du 16/10, elle sera remplacée par **Nathalie Jouan et Nathalie Guyard**. Le **secrétariat** est assuré par **Frédérique Mazuet** qui devra être remplacée à la fin de l'année scolaire (enfant en terminale) : les volontaires doivent se faire connaître au plus tôt pour favoriser la transmission des informations. Un nouveau **trésorier**, **Gaël Henaff**, remplace Cécile Donnet-Canaple.

Présentation de la FCPE :

Association de parents majoritaire au niveau tant national que local, la FCPE défend l'égalité des chances, le soutien des élèves en difficulté, la responsabilisation des élèves, la pleine participation des parents.

La FCPE du lycée Jean-Pierre Vernant de Sèvres dispose d'un site hébergé par celui de la ville de Sèvres : <http://sevres-associatif.fr/fcpe-ljpv/>

Exemples d'actions menées l'an dernier : soutien du projet de cantine BIO du CVL en collaboration avec Chaville et Viroflay – en lien avec RESF (dont la FCPE est partenaire), soutien de l'action « agis avant tes 18 ans » qui concerne les jeunes d'origine étrangère désirant opter pour la nationalité française – demande pour que les actions du CESC concernant INTERNET ou les drogues soient relayées au sein des classes pendant les cours.

La FCPE reste vigilante sur la mise en place de la réforme du lycée et sur le suivi des absences des profs et leurs remplacements.

Conseil d'administration :

Les élections des représentants de parents auront lieu le 16 octobre. Les parents élus (5 sièges soit 5 titulaires et 5 suppléants) participent au conseil d'administration (où, entre autres, sont fixés les coûts des voyages scolaires) et sont répartis pour participer à différentes commissions. En particulier, il y a la commission de lutte contre l'absentéisme qui est un gros problème dans la scolarité de certains lycéens. La liste FCPE sera constituée lundi 20/09 au cours de la réunion en AG. L'an dernier, la FCPE avait obtenu 3 sièges sur 5.

Parent-délégué de classe :

Le 20 septembre, à 20h30, à la maison des associations, aura lieu la réunion FCPE où seront désignés les délégués de classe. Il y a toujours des classes pour lesquelles il y a trop de volontaires et d'autres où il n'y en a aucun. L'idéal est que toute classe ait au moins un parent délégué de chaque association (FCPE et PEEP) aussi il est possible d'être délégué pour une autre classe que celles de ses enfants.

Délégués de niveau FCPE :

Pour les secondes : Isabelle Chayé-Mauvarin (0147096791/0609250438 - ilnn.mauvarin@wanadoo.fr)

Pour les premières : Nathalie Jouan (0147509104/0611350971 - nathalie_jouan@hotmail.com) et Nathalie Guyard (0140958222/0663469819 - nathalie.guyard@laposte.net)

Pour les terminales : Anne-Marie de Longevialle Moulai (0685084130 - am.delongevialle@wanadoo.fr) et Anne-Marie Defosse-Crespi (0147506597 - pauldefosse@wanadoo.fr).

A noter dans vos agendas :

Lundi 20/09 à 20h30 à la maison des associations : AG FCPE + liste FCPE pour les élections + désignation des délégués de classe.

Vendredi 01/10 à partir de 15h au lycée : mise sous pli pour les élections (besoin important de « main d'œuvre »)

Mardi 09/11 au lycée : rencontre avec les délégués PEEP.